



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mme Hélène SAISON conseillères municipales, MM Michel BRAME, Sylvain IKET, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Alain ZEGRE et Mmes Stéphanie DORLENCOURT et Jennifer DELTOMBRE est absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND et M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Hervé DEBARRRE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

=====

Délibération 24 04 24

TRAVAUX RUE DES ZEGRES D'URGENCE SUITE AUX INONDATIONS DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE DES EVENEMENT CLIMATIQUES, AU TIRE DU FARDA ET DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1613-6 du CGCT a institué une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques (DSEC). Cette dotation concerne notamment les dommages aux routes, digues, stations d'épuration...etc...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bayenghem lez Eperlecques a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 14 novembre 2023 publié au Journal Officiel du 15 novembre 2024, au titre des « Inondations et coulées de boue » et par arrêté interministériel du 18 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2023 au « Inondations et coulées de boue ».

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DSEC à la Préfecture du Nord-Pas-de-Calais, une subvention au titre du FARDA auprès du Département et solliciter également le Fonds d'Intervention Régional pour faire face au coût que

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 AVR. 2024

représente la remise en état de la voirie communale et éboulements de talus sur cette voie, suite à l'évènement climatique du 13 au 24 novembre 2023, qui a généré des sinistres sur la voirie rue des Zègres. L'Etat pourra peut-être subventionner à hauteur de 80%, pour le moment, il s'agit d'autoriser uniquement les sollicitations de subventions suivant le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

Désignations	Coût HT	Recettes	Taux
Travaux voirie	366 813.30 €	DSEC146 725.32 €	40.00%
		FARDA (plafonné)... 15 000.00 €	4.08 %
		REGION(plafonné)...15 000.00 €	4.08%
Sous-total	366 813.30 €	176 725.32 €	
Fonds propres		190 087.98 €	
Total		366 813.30 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE dans un premier temps :

D'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention DSEC à l'Etat

D'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention FARDA au Département

D'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention au titre du fonds d'intervention Régional

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le seize avril deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le seize avril deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 AVR. 2024